

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 4 DECEMBRE 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOURDEAU représentée par M. MERLE
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
Mme GRAMATICO représentée par M. POTENNEC
Mme PELLET représentée par Mme CHABANEAU
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. GUIARD – Mme MONNEREAU

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 00.

M. CAU, Conseiller Municipal, est désigné Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- d'approuver le contrat, à intervenir avec la société MANDIN-PALISSIER, pour la télésurveillance des réserves du musée, situées impasse Bataillon, boulevard CHAMPLAIN, moyennant un abonnement mensuel de 36,14 € HT.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ledit contrat.

- d'approuver deux contrats de maintenance pour les progiciels Adagio et Mélodie de gestion d'actes officiels pour le service Etat Civil, avec la société ARPEGE, pour une durée de une année à compter du 1^{er} janvier 2010, moyennant une redevance annuelle de :

- 1 122,35 €HT pour le progiciel Adagio
- 1 482,71 €HT pour le progiciel Mélodie

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ces contrats

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer le contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels de gestion financière avec la société CIRIL SAS, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, moyennant une redevance trimestrielle de 2 055,53 €TTC.

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du préau de l'école élémentaire Louis BOUCHET à l'association "Ateliers d'Art Dramatique de Royan", attribuant des répétitions supplémentaires les vendredis de 20h30 à 22h30

- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 précité.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse du poste de secours du Lido à l'Association de Sauvetage et de Secourisme Royan Atlantique, du 15 décembre 2009 au 30 avril 2010, et, à compter de l'année 2010, pour la période comprise entre le 30 septembre et le 30 avril.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse de salles à l'école municipale de musique à l'association ARCANTE, du 1^{er} janvier au 30 juin 2010.

- d'approuver la convention à intervenir avec l'Association pour l'Insertion en Charente-Maritime (AI17), en vue de l'intervention, sur le territoire communal, d'une Brigade Verte, composée de huit "sapeurs verts" et d'un encadrant technique d'insertion, moyennant une participation financière de 6,25 €TTC l'heure, par salarié.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer cette convention.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le contrat de location pour l'attribution du logement n° 35, sis 105 Boulevard CLEMENCEAU à Royan, à Madame Françoise FAVRE, pour une durée de six ans, soit du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2015. Le montant du loyer s'élève à 321,56 €par mois, charges comprises.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à l'Hôtel d'Entreprises 53, Rue Ampère à Royan, avec la société KPMG pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010.

- d'accepter l'indemnité de réparation pour le sinistre des nuits du 10 au 11 mai 2008 et du 11 au 12 mai 2008, pour une valeur totale de quatre mille sept cent trente euros et quarante centimes (4.730,40 euros),

- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer tous documents y afférents et notamment la quittance de règlement du sinistre.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer divers bons de commande, pour la section investissement, du budget 2009.

- de désigner Maître Jean CAPIAUX, Avocat à Paris 75007, 27, Quai Anatole France, pour défendre les intérêts de la ville, dans le cadre de requête déposée par Monsieur Hassan OUARRADI auprès du Tribunal Administratif de POITIERS, demandant l'annulation de l'arrêté portant permis de construire n° PC 017306 0900038 délivré le 6 juillet 2009 à la SCI LES SABLES, pour une construction située 71-73, Cours de l'Europe à Royan.

- de désigner Maître Jean CAPIAUX, Avocat à Paris 75007, 27, Quai Anatole France, pour défendre les intérêts de la ville, dans le cadre de la requête déposée par Monsieur Roland TORCHUT auprès du Tribunal Administratif de POITIERS, demandant l'annulation du permis de construire n° PC 017306 0900052 délivré le 27 juillet 2009 à la Sarl TPS IMMO, pour une construction Rue Font de Cherves à Royan.

- de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles ayant fait l'objet d'un examen par la commission des permis de construire du 10 novembre 2009.

- de solliciter une subvention auprès de l'Agglomération Royan Atlantique, au taux maximum, pour la construction d'une halle sportive avec salle de musculation, au titre du contrat régional de développement durable 2007-2013, signé avec la Région.

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée selon la procédure adaptée, en vue de l'élaboration du plan d'accessibilité des voies et espaces publics, à intervenir avec le groupement CECIAA/STC, pour un montant de 29.840,20 €TTC, conformément à la loi 2005-102 du 11 février 2005.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer les pièces du marché.

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée selon la procédure adaptée, sous forme de marché à bons de commande, en vue de la fourniture de tenues vestimentaires et des accessoires professionnels des agents de la Police Municipale,

- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à conclure et signer les pièces nécessaires au marché à intervenir avec la Société GK Professional pour les lots suivants :

- Lot n° 1 - Pulls, Polos, Chemises
- Lot n° 2 - Chaussures, bottines, bottes motocycliste
- Lot n° 3 - Pantalons, blousons
- Lot n° 4 - Accessoires vestimentaires et professionnels

- d'imputer des dépenses correspondantes au budget principal de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée 19 h 23
